

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**ARRETE MODIFIANT L'ARRETE  
MUNICIPAL DU 16/05/2024 PORTANT  
DESIGNATION DES PRESIDENTS DES  
BUREAUX DE VOTE LORS DES  
ELECTIONS EUROPEENNES DIMANCHE  
09 JUIN 2024**

**SERVICE ÉLECTIONS  
2024-07**

Le Maire de la Ville de GARCHES,

Vu le Code Electoral et notamment son article R.43,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-58 en date du 07 Février 2024 instituant les bureaux de vote dans la commune de GARCHES à compter du 01 Février 2024,

Vu le décret n° 2024-226 en date du 12/03/2024 portant convocation des électeurs, le 09 juin 2024 pour procéder à l'élection des représentants au Parlement européen,

Vu l'arrêté municipal en date du 16 mai 2024 portant désignation des présidents de bureaux de vote de la commune à l'occasion des élections européennes, le 09 juin 2024,

Considérant l'indisponibilité de M. MONNERET,

**A R R E T E**

Article unique:

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté municipal du 16 mai 2024 susvisé est modifié comme suit

<b>11<sup>ème</sup> Bureau</b>	<b>GYMNASE LE RALLEC B</b> 86, Grande Rue	<i>Terence PERROD</i>
--------------------------------	--	-----------------------

Fait à Garches, le 30 mai 2024

Le Maire,